

pour d'autres affaires et s'est rendu dans le comté comme ami politique de mon honorable ami qui est maintenant député d'Argenteuil.

Quant à la seconde question, savoir si j'approuve le discours, je dirai simplement que je n'approuve pas ce qui aurait une tendance à mêler la religion aux discussions politiques. Je suis fortement d'opinion, moi-même, comme ancien libéral, qu'autant qu'il est possible de le faire, la question de l'Église et de l'État devrait être bannie de la discussion publique, sur toute question qui peut surgir en Parlement.

Je suis en faveur de l'indépendance de chaque église, quel qu'en soit le nom, et je crois qu'on devrait empêcher que le Parlement de ce pays ne devienne le théâtre où se discuteraient des sujets qui pourraient avoir rapport à des affaires religieuses. Je crois que c'est la meilleure ligne de conduite à suivre, et comme je l'ai fait observer dans une lettre qui a été publiée, la constitution du pays se prête beaucoup au maintien de ce principe. Je ne puis donc que regretter les déclarations de mon honorable ami, comme le ton et l'interprétation que plusieurs leur ont donnée. Quant à l'interprétation que l'on a donnée à ces observations, je n'ai rien à y voir, et la part que j'ai prise aux affaires publiques n'est pas de nature à m'entraîner dans la discussion de ces sujets.

J'espère avoir suffisamment exprimé mes opinions comme membre du cabinet. Je crois que chaque membre de cette Chambre a parfaitement le droit de discuter les questions politiques locales qui peuvent surgir dans sa province, et sur lesquelles il croit de son devoir d'exprimer ses opinions, et qu'on ne saurait rendre ici responsables les membres de cette Chambre pour la part qu'ils auraient prise à ces discussions.

Quant aux opinions énoncées par mon honorable ami le directeur-général des Postes, dans sa lettre à M. Power, d'Halifax, qu'il a publiée, et dans laquelle il fait voir qu'il n'a formulé aucune attaque contre l'église catholique dans son discours, je ne doute pas que ce soit le cas, car j'ai trop de foi en ses généreuses dispositions, et dans l'exactitude de son jugement sur les affaires publiques, pour penser qu'il a pu vouloir porter

atteinte à aucune dénomination religieuse du pays. J'espère, M. l'Orateur, que mon honorable ami de Château-guay sera complètement satisfait de l'explication que j'ai donnée.

Hon. M. HOLTON—En réponse à mon honorable ami le premier ministre, je puis dire que je suis on ne peut plus satisfait de la bonne foi avec laquelle il a exposé ses opinions, qui sont aussi les miennes; mais je me permettrai de lui rappeler qu'il y a solidarité de responsabilité entre les ministres, et que les déclarations privées de membres de la Chambre appartiennent à une catégorie toute différente de celle des discours prononcés sur des questions politiques par des ministres de la Couronne, surtout quand ces observations sont suivies d'une déclaration catégorique, que ces opinions sont partagées par son parti, et que, si elles ne l'étaient pas, il se séparerait de ce parti. Là repose toute la question.

Je ne demande pas, et je suis sûr que la Chambre ou le pays ne demandera pas à mon honorable ami de donner des explications sur ses opinions personnelles à ce sujet. La longue et belle carrière qu'il a fournie et la conduite publique qu'il a constamment suivie m'empêchent de supposer un seul instant qu'il ait pu favoriser personnellement la tentative faite par un de ses collègues d'allumer la guerre religieuse dans la province de Québec; et tout ce que je veux, ce n'est pas de savoir si mon honorable ami partage ces opinions, mais s'il approuve la déclaration de l'honorable ministre par laquelle il affirme que si ses remarques ne sont pas approuvées par son parti, ses relations avec ce parti devront cesser, et je désire savoir si ces paroles sont réellement approuvées par le chef de l'administration.

Néanmoins, j'infère de ce que mon honorable ami a déclaré, et tout le monde en fera de même, qu'il n'approuve ni ce discours ni les doctrines qui y sont énoncées, ni la politique qui, peut-être, devait être inaugurée par ce discours. Mais mon honorable ami s'est arrêté un peu trop tôt, et je ne parlerais pas ainsi s'il ne m'y avait contraint. Encore une fois, il s'est arrêté trop tôt, et il aurait dû dire s'il approuve ou désapprouve la substance de ce discours, ou s'il approuve le temps et les circonstances où il a été prononcé.